

---

## Pourquoi ouvrir un comptoir d'impôt communautaire?

**Les comptoirs d'impôt sur le revenu sont un excellent moyen d'appuyer la soumission de déclarations de revenus pour les membres de la communauté ayant un revenu modeste ou faible qui n'auraient pas accès à des services de préparation de déclarations de revenus autrement. Grâce à la déclaration de revenus, les Canadiens peuvent obtenir une variété de prestations et de crédits (Allocation canadienne pour enfants, crédit pour la TPS/TVH) ainsi que d'autres formes d'appui offertes en fonction de la soumission.**

De nombreux organismes qui gèrent un comptoir d'impôt rapportent un taux de satisfaction élevé chez leurs bénévoles et les personnes qui profitent des services. Le comptoir d'impôt offre à bon nombre de bénévoles la chance de redonner à leur communauté et d'obtenir de l'expérience personnelle en appui à la soumission de déclarations de revenus. C'est aussi une excellente occasion de rencontrer les membres de la communauté et de tisser des liens.

Les participants ressentent souvent du stress ou de la peur en lien avec leur déclaration de revenus. Certains d'entre eux n'ont peut-être pas produit de déclaration depuis plusieurs années. Pour de nombreuses personnes, la déclaration de revenus avec un comptoir d'impôt communautaire donne lieu au soulagement et à la réduction du stress, surtout si elles sont admissibles à recevoir un remboursement ou des prestations.

### Pourquoi ouvrir un comptoir d'impôt communautaire?

- Accès à des avantages fiscaux ou des économies d'impôt
- Réduction de la peur et du stress relié aux impôts
- Appui du bien-être financier communautaire

## Qui est admissible au PCBMI?

**Le PCBMI sert les personnes ayant un revenu modeste et une situation fiscale simple.**

Sont habituellement inclus :

- Personnes recevant une aide sociale
- Nouveaux arrivants au Canada
- Personnes âgées
- Autochtones
- Étudiants

Les seuils de revenus maximums pour être admissible au PCBMI sont les suivants (établis par l'ARC)<sup>1</sup> :

Taille de la famille	Revenu familial total
1 personne	Jusqu'à 30 000 \$
2 personnes	Jusqu'à 40 000 \$
3 personnes	Jusqu'à 42 500 \$
4 personnes	Jusqu'à 45 000 \$
5 personnes	Jusqu'à 47 500 \$
Plus de 5 personnes	Jusqu'à 47 500 \$ + 2500 \$ pour chaque personne supplémentaire

Le PCBMI devrait produire des déclarations uniquement pour des situations fiscales simples. Les bénévoles ne doivent pas remplir les déclarations pour des situations fiscales complexes qui comprennent :

- Une personne décédée
- Une personne en faillite
- Des revenus d'un travail indépendant (ayant un revenu de plus de 1000 \$)
- Des gains ou des pertes en capital
- Des frais professionnels ou des revenus et des dépenses d'entreprise ou de location

Ces types de revenus ou de retenues ne font pas partie de la formation offerte par l'ARC aux bénévoles du PCBMI.

Les organismes communautaires locaux peuvent établir des critères d'admissibilité supplémentaires pour les déclarants en fonction de leurs propres capacités et de la population qu'ils servent. Par exemple, un foyer de soins à long terme peut choisir d'organiser un comptoir d'impôt uniquement au service de ses résidents.

**1** Agence du revenu du Canada. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/programme-communautaire-benevoles-matiere-impot/besoin-coup-main-remplir-votre-declaration-revenus.html>. 2016.